

Mission de montage et d'animation d'un programme de qualification à destination des conseils citoyens sur un format de Master Class.

Enjeux et Objectifs

A la suite de la publication de la loi du 21 février 2014, du cadre de référence 2014 et de la signature des contrats de ville en 2015, la mise en place des conseils citoyens s'achève progressivement.

Il s'agit désormais d'aborder une seconde phase qui vise :

- à poursuivre la mobilisation des citoyens des quartiers prioritaires,
- à apporter les informations indispensables à la formulation d'avis éclairés et argumentés que les conseillers citoyens auront à émettre sur les questions et projets relatifs à leurs quartiers.

La finalité est de réussir à les intégrer pleinement en tant qu'acteurs et non spectateurs de ces instances.

Pour l'IREV, cette nouvelle étape doit s'appuyer sur les travaux menés depuis plusieurs années :

- un cycle de qualification, une journée régionale et la publication d'un ouvrage sur la participation de 2012 à 2014 destinés aux professionnels ;
- des cycles de qualification sur sites conclus par une journée régionale en 2015 et 2016, réunissant les élus, les professionnels et les habitants ;
- des échanges de pratiques entre professionnels, notamment ceux qui interviennent depuis
 2015 en « soutien » et en « animation » auprès des conseils citoyens.

Ces cycles ont permis de mobiliser les acteurs autour des problématiques relatives à la participation citoyenne mais aussi d'anticiper les besoins de formation apparus au fil des discussions. Enfin, ils ont permis de mettre en lumière de nouveaux enjeux :

- la transparence de l'action publique : une nécessité pour rendre des avis citoyens pertinents;
- l'apport d'expertise : pour un équilibre des débats entre citoyens, élus et techniciens.

L'IREV propose de répondre à ces enjeux par le déploiement de nouveaux modes de faire qui permettront :

- d'apporter un socle commun de connaissances aux conseillers-es citoyens-nes (2016 2017)
- de positionner l'IREV et la Préfecture (délégués-es du Préfet) comme des ressources et des experts tiers lors des sollicitations citoyennes (après 2017)

Le socle commun des connaissances : vers une « master class citoyenne »

A partir de l'instruction du 4 août 2016, l'IREV propose d'expérimenter de nouvelles formations à destination des conseillers citoyens. Celles-ci seront centrées sur l'équilibre des débats et sur les enjeux de transparence de l'action publique.

Considérant que les politiques publiques sont plus facilement compréhensibles par le biais de leurs réalisations concrètes, l'IREV propose de s'appuyer sur le témoignage de praticiens (services de l'État, élu-es, techniciens des collectivités, etc.) pour mieux saisir les enjeux locaux, les possibilités offertes par les politiques publiques et les difficultés de leur mise en œuvre.

Alors que les politiques publiques sont complexes et spécialisées, il s'agit de favoriser la formulation d'un avis légitime et éclairé de l'habitant-te, tout en le prémunissant du risque de devenir un spécialiste de la politique de la ville.

En effet, l'expertise acquise par certains habitants pourrait déséquilibrer les conseils citoyens en faveur de ceux qui « savent ». L'enjeu est donc de canaliser cette expertise, essentielle pour tenir des avis argumentés auprès des collectivités, tout en laissant la possibilité de faire appel à des tiers, en fonction des problématiques abordées.

Ces formations seront complémentaires aux programmes d'actions déployés par l'IREV, notamment ceux relatifs à l'animation du réseau des chefs-fes de projet et des animateurs des conseils citoyens et aux cycles de qualification des professionnels au sein desquels la dimension participative de la politique de la ville est inscrite de manière transversale (ex : renouvellement urbain, développement économique, etc.)

Contenu de la mission

Accompagnement de l'IREV pour l'animation de 12 séances de travail prévues pour les conseillerses citoyens-nes sur le modèle d'une école accueillant à chaque séance un intervenant qui viendra présenter son métier pour permettre aux participants de comprendre et agir sur les politiques publiques.

Chaque séance pourra accueillir 25 personnes maximum, issues de quartiers et d'EPCI différents pour favoriser le partage d'expériences.

La mission consistera:

- En amont des séances : à la coproduction des séances et la recherche d'intervenants en lien étroit avec le chargé de mission référent de l'IREV.
- Lors des séances : à l'animation participative de la séance en veillant à la prise de parole effective de l'ensemble des participants.
- En aval de la séance : de produire un document de synthèse permettant la capitalisation des discussions et débats.

Phasage prévisionnel

L'action est menée à l'échelle du département du Nord

Les séances se dérouleront à l'IREV et pour certaines d'entre elles dans les arrondissements. La mobilité et les transports feront l'objet d'une enquête en début de séance.

12 séances: 4 séances introductives; 8 séances thématiques dont 2 doublées

Les séances introductives seront volontairement espacées pour que les conseillers-res citoyens-nes labellisés-es en fin d'année ne soient pas pénalisés-es et puissent participer au cycle de formation.

Une séance introductive spécifique aux quartiers compris dans le NPNRU pourrait être tenue pour les conseillers-res citoyens-nes concernés-es. La participation à cette séance pourrait être une condition obligatoire pour ces derniers-es.

- janvier février 2017: 2 séances introductives
- mars avril 2017: 2 séances introductives et 2 séances thématiques
- mai juin 2017 : 6 séances thématiques
- automne 2017 : restitution locale

Total public cible: 100

L'action pourrait être étendue à d'autres départements des Hauts de France pour des séances supplémentaires en fonction des besoins locaux. La mission pourra ainsi évoluer lors de l'année 2017

Détail du programme de qualification

Séance introductive : la politique de la ville et les politiques publiques

La séance sera reproduite 4 fois pour les 4 grands secteurs du Nord :

- littoral
- Métropole Européenne de Lille
- douaisis-valenciennois
- cambrésis sambre-avesnois

NB : le cas échéant, l'organisation des séances dans les autres départements sera déterminée en accord avec les services de l'Etat.

- 1. la politique de la ville
- 2. la connaissance des outils contractuels : le contrat de ville :
- 3. quelques clés de réussite pour le cycle
- 4. organisation du collectif : comment passer de l'individuel au collectif ?

5. les lieux ressources de la vie associative (services vie associative, associations ressources, rôle des techniciens de la politique de la ville, etc.)

Séance urbanisme et le renouvellement urbain : un processus long et normé

- présentation métier
- échange d'expériences et d'informations sur le sujet entre conseillers-es citoyens-nes;
- apport de ressources IREV

Séance santé : quels enjeux de santé dans le département du Nord ?

- présentation métier
- échange d'expériences et d'informations sur le sujet entre conseillers-es citoyens-nes;
- apport de ressources IREV

Séance emploi : de l'animation des politiques publiques au développement de l'emploi

- présentation métier
- échange d'expériences et d'informations sur le sujet entre conseillers-es citoyens-nes;
- apport de ressources IREV

Séance éducation : quels leviers pour la réussite éducative dans le Nord ?

- présentation métier
- échange d'expériences et d'informations sur le sujet entre conseillers-es citoyens-nes ;
- apport de ressources IREV

Séance logement : les enjeux de la mixité sociale dans le Nord

- présentation métier
- échange d'expériences et d'informations sur le sujet entre conseillers-es citoyens-nes;
- apport de ressources IREV

Séance développement économique : les quartiers sont-ils des terres d'entrepreneurs ?

présentation métier

- échange d'expériences et d'informations sur le sujet entre conseillers-es citoyens-nes;
- apport de ressources IREV

Modalités de paiement

- Engagement de la mission 30%
- A la fin de la mission 70%

Modalités de la consultation

Calendrier

Le présent cahier des charges sera adressé à au moins trois consultants spécialisés mi-novembre et publié sur le site de l'IREV.

La date limite de réception des offres est fixée au <u>5 décembre 2016</u>

Suite à l'analyse des offres, le choix sera fait et notifié la deuxième semaine de décembre par l'IREV.

Les critères de choix seront la qualité de la note méthodologique (50%), les références de l'équipe (20%) et le prix (30%)

Contenu de l'offre

La proposition comprendra :

- Une note méthodologique présentant la démarche proposée
- Une présentation de l'entreprise et un CV du ou des intervenants proposés
- Les références de l'équipe pour des projets analogues
- Un devis faisant apparaître les coûts journaliers, pour chaque partie le nombre de jours et le coût de la partie, et le coût total, HT et TTC

Les propositions seront remises au plus tard le 5 décembre 2016.

Par mail:

contact@irev.fr